

Ministry of Education

Deputy Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Note de service****Destinataires :** Directeurs de l'éducation**Expéditeur :** George Zegarac
Sous-ministre**Date :** Le 10 août 2015**Objet :** Réponse du ministère de l'Éducation à la publication du rapport intitulé *Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action*

Je vous écris pour vous informer que le Groupe consultatif du cadre pour les carrefours communautaires, présidé par Karen Pitre, conseillère spéciale de la première ministre en matière de carrefours communautaires, a publié son rapport intitulé *Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action*. Ce rapport est disponible à l'adresse www.ontario.ca/fr/page/carrefours-communautaires.

Le Groupe consultatif avait comme mandat d'examiner les politiques provinciales et d'élaborer un cadre de travail en vue d'adapter les propriétés publiques existantes pour en faire des carrefours communautaires. Le rapport comprend un cadre stratégique et un plan d'action qui formulent des recommandations précises sur la façon dont la province pourrait réaliser cet objectif.

Les écoles peuvent jouer un rôle important en tant que carrefours pour des programmes et des services dont bénéficie la collectivité dans son ensemble. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation a collaboré étroitement avec le Groupe consultatif durant cet examen afin de réaffirmer les efforts des conseils scolaires, des municipalités et de leurs partenaires communautaires pour développer des carrefours communautaires couronnés de succès dans les écoles, tels que les quelque 2 500 programmes de garde d'enfants agréés offerts dans des écoles partout en Ontario, et de souligner les défis associés au développement et au maintien de partenariats.

Le rapport du Groupe consultatif fait remarquer que ses consultations ont permis de constater un appui unanime envers la prestation intégrée de services par l'intermédiaire de carrefours communautaires. Le rapport souligne aussi toutefois qu'il existe de nombreux défis systémiques à l'expansion des carrefours communautaires et que le cadre stratégique et le plan d'action proposés par le rapport ne constituent que le début d'une conversation soutenue entre les collectivités, les municipalités, les groupes communautaires locaux et la province.

Le Ministère appuie les recommandations du Groupe consultatif et il a pleinement l'intention de travailler avec les ministères gouvernementaux, les conseils scolaires, les municipalités et leurs partenaires communautaires pour prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces recommandations. Le Ministère compte également tirer parti des efforts considérables en cours pour appuyer le développement et le fonctionnement de carrefours communautaires dans les écoles en vue de soutenir les collectivités qu'ils desservent.

Il est toutefois important de noter que la publication du rapport ne change en rien l'obligation générale pour les conseils scolaires d'examiner les besoins des programmes et de gérer les propriétés scolaires afin de faire le meilleur usage possible du financement qu'ils reçoivent pour soutenir les résultats et le bien-être des élèves. En fait, le rapport du Groupe consultatif reconnaît la nécessité pour les conseils scolaires de bien proportionner les programmes d'éducation en fonction des changements démographiques et en vue d'assurer leur qualité. Force est de reconnaître que, dans bien des cas, un tel examen pourrait se traduire par des regroupements ou des fermetures d'écoles.

Comme vous le savez, en 2014-2015, le Ministère a dévoilé sa Stratégie des mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires, visant à encourager et à soutenir un usage plus efficace des locaux scolaires. L'objectif de promouvoir une utilisation plus efficace des locaux scolaires demeure une priorité importante du gouvernement. Voici quelques-uns des principaux éléments de la Stratégie de mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires récemment annoncés par le Ministère :

- L'annonce d'un financement de 750 millions de dollars sur quatre ans par l'intermédiaire du programme d'immobilisations pour le regroupement d'écoles afin de soutenir le regroupement et le rajustement des installations scolaires.
- L'annonce d'un financement de 8,3 millions de dollars par année par l'intermédiaire du programme Capacité de planification des immobilisations afin d'aider les conseils scolaires à développer une capacité de planification dans les cas où il existe un problème de sous-utilisation des écoles.
- Des révisions à la Ligne directrice relative à l'examen portant sur les installations destinées aux élèves et la publication d'une révision de la Ligne directrice relative à la planification communautaire et aux partenariats (LDPCP) en vue d'accroître les occasions pour les conseils scolaires de collaborer plus étroitement avec les gouvernements municipaux locaux et avec les autres partenaires communautaires en matière de planification de l'utilisation des locaux sous-utilisés.

Le Ministère a aussi annoncé récemment un nouvel investissement de 120 millions de dollars sur trois ans à compter de la prochaine année scolaire pour appuyer la construction de nouveaux locaux de garde d'enfants pour les enfants âgés de 0 à 3,8 ans dans de nouvelles écoles et dans des écoles agrandies. Cet investissement est une autre étape vers la réalisation de la vision complète d'un système de soutien à la petite enfance homogène et intégré en Ontario. Il représente aussi un élément important de l'engagement du Ministère d'augmenter les carrefours communautaires dans les écoles à l'échelle de la province.

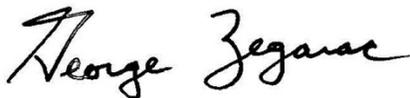
Mise en œuvre de la recommandation du Groupe consultatif pour une stratégie à court terme relative aux propriétés scolaires

Bien que le Groupe consultatif ait noté que d'autres consultations avec les diverses parties prenantes soient nécessaires pour la mise en œuvre de sa vision pour les carrefours communautaires, il a recommandé la mise en place d'une mesure intérimaire afin d'éliminer certains des obstacles à la création de tels carrefours. Cette mesure nécessite la modification du Règlement de l'Ontario 444/98, *Aliénation de biens immeubles excédentaires*, afin de s'assurer de tenir compte des intérêts communautaires et provinciaux au moment d'envisager la vente d'une propriété scolaire. Le Groupe consultatif a aussi recommandé au Ministère de mener d'autres consultations dans le cadre de l'examen de ce règlement.

Le Ministère accepte cette recommandation et il mènera des consultations sur les modifications recommandées au Règlement de l'Ontario 444/98, ainsi que sur d'autres modifications éventuelles. Ces consultations devraient débuter en septembre. Le Ministère annoncera prochainement plus de détails à ce sujet.

Le Ministère reconnaît la valeur et l'importance des écoles en tant que carrefours communautaires et il est déterminé à collaborer avec ses partenaires du secteur de l'éducation, ses partenaires communautaires, les municipalités et les autres ministères gouvernementaux afin d'améliorer l'accès communautaire aux écoles pour soutenir les collectivités qu'elles desservent. Je me réjouis de collaborer avec vous à cette importante initiative.

Le sous-ministre de l'Éducation,



George Zegarac

c. c. Council of Ontario Directors of Education